

Contact Presse

Agence Bleu Tomate

07 77 92 71 67/06 12 47 04 27

presse@bleu-tomate.fr

Marseille, 25 juin 2024

**Assemblée Générale de l'Union régionale des Scop & des Scic de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Corse :**

Le modèle coopératif, plus que jamais un modèle d'avenir

Le 21 juin dernier, se tenait l'Assemblée Générale de l'Union régionale des Scop & des Scic de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Corse.

Forte d'un bilan d'activité riche en créations et financements participatifs, l'URSCOP fête cette année les 140 ans du mouvement national. La preuve que ténacité et persévérance permettent à des femmes et des hommes d'agir, tous les jours, dans leurs territoires, pour remettre l'humain au centre du projet économique.

"Les enjeux sociétaux et climatiques qui nous font face vont être difficiles et c'est là, la force de notre mouvement, nous faisons partie d'un groupe, nous œuvrons ensemble pour coopérer et aller de l'avant. Et comme disait Albert Einstein : « La logique vous conduira d'un point A à un point B. L'imagination et l'audace vous conduiront où vous le désirez »

Franck Maillé-Chemama,

Président de l'Union régionale des Scop & des Scic de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Corse

2023, une année sous le signe de la croissance

Avec 336 Scop et Scic, 3051 emplois et 325 millions d'euros de chiffre d'affaires (contre 281 millions d'euros en 2022), l'année 2023 a été marquée par une hausse du CA global des entreprises coopératives de la région. L'Union régionale a accompagné **200 projets**, dont **plus de 10% ont abouti à la création de coopératives** (16 Scop et 6 Scic). 156 emplois ont été créés dont 92% de salariés associés.

Les **Scop & Scic ont des durées de vie supérieures à la moyenne des entreprises françaises** grâce à trois leviers : la consolidation de leurs fonds propres d'année en année, le soutien technique et financier que le mouvement coopératif met à leur disposition, l'engagement des coopérateurs, notamment salariés.

Parmi les secteurs les plus représentés : les Services avec 36,7% suivi de la Construction (12,2%) et le Commerce à 11,7%. L'Éducation et la Santé représentent 11,20% des Scop & SCIC. L'industrie représente 10,7%, suivie par Culture et Sport (5,6%), Énergie/Environnement (4,1%), Tourisme (3,1%), Transport (2,6%) et Agriculture (1,8%).

Concernant les territoires, le **département des Bouches-du-Rhône est toujours en tête de liste avec 147 sociétés coopératives**, suivi par les Alpes-Maritimes avec 58 sociétés coopératives. Le Vaucluse comptabilise 38 entreprises, puis les Hautes-Alpes (31), le Var (25), les Alpes de Haute Provence (23) et enfin la Corse (14).

Un accompagnement à 360° dont un volet dédié à la transition écologique

En 2023, **5 802 K euros ont été mobilisés pour financer la mise en route des entreprises nouvellement créées et les besoins des coopératives existantes**. Au 31 mars 2024, **35,7% des coopératives adhérentes** (soit 117 entreprises) **sont en cours de financement PARGEST**, outil du financement des Scop et des Scic de la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Corse.

“L’accompagnement de l’Union régionale a été une véritable aubaine pour le développement et la concrétisation de notre projet.

Depuis la configuration de la SCIC au montage financier, nous bénéficions de l’engagement solide et continu d’une équipe au top !”, a déclaré Thomas Nancy, Malterie Provence -Alpes, créée en 2023.

À l’heure où les entreprises doivent contrer l’aggravation des impacts de l’activité économique sur les écosystèmes et les inégalités sociales, les sociétés coopératives apportent déjà des réponses aux transitions économiques, sociales et sociétales nécessaires pour renouer avec un développement équilibré, responsable et résilient. Les SCOP et SCIC évoluent dans la transition juste et c’est pourquoi **l’Union régionale des Scop & des Scic de Provence-Alpes-Côte d’Azur et de Corse accompagne ses adhérents à améliorer leur transition écologique**. Des ateliers pour connaître et agir ont été organisés tout au long de l’année et plusieurs financements ont été mobilisés, notamment grâce aux **fonds** portés par la confédération générale des Scop qui vise à contribuer au financement d’accompagnements à la croissance, à la transition écologique, à la vie coopérative. **Il s’ajoute à cela, la gamme de dispositifs CEDRE** portée par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d’Azur.

En cohérence avec ses valeurs, **l’URSCOP a lancé son propre bilan carbone**.

Un modèle économique qui répond aux enjeux de l’univers du sport

Cette Assemblée Générale a été l’occasion d’une table ronde sur les coopératives dans le sport. Les sociétés coopératives permettent aux entrepreneurs d’éviter l’isolement, d’entreprendre collectivement, de fidéliser leurs salariés en les associant au projet, d’envisager une pérennité à long terme. En un mot, elles permettent d’agir collectivement ! Pour cela, elles s’appuient sur **les mêmes valeurs de l’univers du sport** : la solidarité, le respect, l’altruisme, l’honnêteté, la transparence, l’intégrité et la loyauté, et l’esprit d’équipe. L’égalité des chances, le refus de toute forme de discrimination, la cohésion et le

lien social sont venus compléter le cadre de référence éthique du monde sportif, en totale adéquation avec les finalités poursuivies par l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Le champ du sport et des loisirs sportifs fait face depuis plusieurs années à une évolution de son contexte et on assiste à un questionnement croissant des fédérations et clubs sportifs sur l'évolution de leur modèle économique pour répondre à ces mutations, tout en conservant leurs valeurs et pratiques. Le modèle associatif est si bien ancré historiquement et culturellement dans le sport, qu'il est rarement interrogé... Et pourtant.

Franck Maillé, président de l'Union Régionale des Scop et Scic Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse, **Hervé Liberman**, Président du Comité Régional olympique et sportif de Provence-Alpes-Côte d'Azur, **Bernard Tassarò**, Président du Comité Régional Handisport Provence Alpes Côte d'Azur et président d'un club de tennis en fauteuil, ont partagé les **avantages du modèle coopératif pour les entreprises sportives**. La SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) par exemple permet d'intégrer les différentes parties prenantes aux décisions stratégiques (fondateurs, supporters, salariés et anciens salariés...), mais aussi de faire entrer au capital des acteurs économiques ou des collectivités. C'est donc une façon de pérenniser le club, de lui permettre de se développer économiquement tout en conservant les valeurs sportives autour d'un intérêt collectif.

L'UNION RÉGIONALE DES SCOP ET DES SCIC EN BREF

Fédération des Scop & des Scic en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse, l'Union régionale accompagne la création, la reprise, la transmission et la transformation d'entreprises sous forme de Scop ou de Scic : accompagnement dans la durée, appui économique et coopératif, financements, formations, échanges entre entrepreneurs-coopérateurs, représentation auprès des pouvoirs publics. En Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Corse, les coopératives représentent 336 entreprises, plus de 3050 emplois et 325 M€ de chiffre d'affaires au total.

À PROPOS DES SCOP ET DES SCIC

Les Scop, "sociétés coopératives et participatives", sont des sociétés commerciales dont la réussite repose essentiellement sur l'implication et la motivation des salariés, associés majoritaires de l'entreprise. Elles poussent jusqu'au bout la logique de la participation en appliquant un partage effectif des bénéfices réalisés.

Les Scic, "sociétés coopératives d'intérêt collectif", sont une autre forme de coopérative. Elles associent salariés, producteurs, bénévoles, collectivités territoriales, financeurs ou tous autres partenaires, voulant agir ensemble dans un même projet alliant efficacité économique, développement local et utilité sociale.